

L'ÉCHO DU TONKIN (1896-1907), Haïphong

Périodique créé par Édouard Layrisse
devenu en 1901 [chaufournier sur l'île aux Cerfs](#)

N.B. : C'est par erreur que Claude Bourrin attribue la création de cet organe à Henri Layrisse, frère d'Édouard (*Le Vieux Tonkin*, Hanoï, 1941, p. 340)

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS

HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mai 1896, p. 2, col. 5)

Notre presse locale va, sous peu de jours, s'enrichir d'un nouvel organe. On annonce, en effet, pour le 1^{er} juin prochain, l'apparition d'un journal intitulé *L'Écho du Tonkin* dont le directeur et rédacteur en chef serait M. Layrisse, ex-rédacteur en chef du *Courrier d'Haïphong*.

Nous souhaitons bonne chance et longue vie à cette nouvelle publication qui portera à neuf le nombre des journaux du Tonkin.

N'est-ce pas là encore un indice de la vitalité de notre colonie et des progrès qu'elle réalise ?

CHRONIQUE LOCALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 août 1896, p. 2, col. 4)

Procès-verbal : À la suite d'un article paru dans *L'Écho du Tonkin* en date du 15 courant, en tête de la chronique locale, M. de Cuers, directeur du *Courrier d'Haïphong*, s'étant trouvé offensé par les termes de cet article, a prié M. Guillot, contrôleur des Douanes, et M. L. Griff, rédacteur en chef du *Courrier d'Haïphong*, de demander à M. Layrisse, directeur de *L'Écho du Tonkin*, rétractation de l'article suscité ou réparation par les armes.

M. Layrisse a constitué pour témoins : M. Bouchet, chef de bataillon d'infanterie de marine en retraite, et M. Poirier, commis de résidence.

Les quatre témoins s'étant réunis, MM. Bouchet et Poirier, au nom de leur mandant, ont déclaré que M. Layrisse n'avait pas eu l'intention, dans l'article visé, d'être injurieux vis-à-vis de M. de Cuers.

MM. Guillot et Griff se déclarant, au nom de leur client, satisfaits de cette réponse, les quatre témoins, après accord, reconnaissent qu'il n'y a pas lieu à rencontre.

Haïphong, le 17 août 1896.

Pour M. Layrisse : Bouchet, Poirier.
Pour M. de Cuers : Guillot, L. Griff.

*
* * *

Notre confrère Layrisse, de l'*Écho du Tonkin*, annonce qu'il a reçu une assignation lancée à la requête de M. Dreyfus, vice-résident à Hai-duong, à comparaître lundi prochain devant le tribunal correctionnel. M. Dreyfus se trouve diffamé par un article paru dans l'*Écho du Tonkin* le 8 courant.

Indo-Chine
(*La Dépêche coloniale*, 12 janvier 1897, p. 2, col. 2)

Sous la rubrique : *Un comble*, notre confrère l'*Écho du Tonkin*, publie à la date du 20 novembre l'entrefilet suivant :

« Il paraîtrait que M. Lelay, beau-père de M. Coqui, serait réintégré dans l'administration en qualité de contrôleur principal des douanes hors cadre, détaché au contrôle de la ferme des alcools en Annam.

M. Lelay est un ancien sous-inspecteur des douanes de Cochinchine qui aurait été révoqué de ses fonctions à la suite de fautes d'une gravité exceptionnelle.

Nous donnons ce renseignement sous toutes réserves et reviendrons là-dessus à la première occasion. »

La bonne foi de notre confrère a été surprise. M. Lelay n'a point été révoqué. Il a en 1890, étant à Paris, donné sa démission.

M. Lelay demande aujourd'hui à reprendre du service et cette faveur ne saurait lui être refusée à cause, justement, des services qu'il a rendus dans la douane en Cochinchine pour la répression de la contrebande de l'opium

M. Lelay a rempli aussi au Cambodge une mission fort délicate, où il risqua sa vie.

Sa réintégration dans l'administration ne serait donc point un comble, mais un acte de justice.

M. Doumer examinera certainement le dossier de M. Lelay, et ce sera un bonheur pour celui-ci, car le nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine ne consentira pas à sacrifier un serviteur actif, intelligent et dévoué à de basses et anciennes rancunes qui auraient dû depuis longtemps s'apaiser et qui s'agitent encore, dans le seul but d'éloigner M. Lelay des services l'Indo-Chine.

JOURNAUX D'INDO-CHINE
(*La Dépêche coloniale*, 26 février 1897, p. 3, col. 1)

L'*Écho du Tonkin*, envisageant ce que réserve l'année 1897, pour le Tonkin, dit la confiance que lui inspire le nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine :

Après quelques mois, quand il aura commencé à connaître ce Tonkin qui suinte la vie par tous les pores et qui ne demande qu'un peu d'air pour s'épanouir dans toute sa fécondité, qu'un peu de liberté commerciale pour grandir et prospérer, il n'hésitera pas à recourir au grand remède que tous les gouverneurs ont préconisé jusqu'ici et qu'aucun n'a osé essayer.

Mieux que tout autre, et restant en parfaite harmonie avec ses opinions économiques et sociales, il peut et il doit obtenir pour nous la suppression tout au moins partielle du *tarif général*. La douane est pour une colonie naissante ce qu'est *in entremis* la transfusion du sang. Le plus souvent, pour ne pas dire toujours, on n'arrive qu'à faire des anémies.

Cette transformation qui ne peut être que régulière, c'est-à-dire progressive, ne léserait en rien, bien au contraire, les intérêts d'un personnel dont les droits acquis sont indiscutables et ne sauraient être méconnus. La régie de l'alcool et de l'opium en Annam et au Tonkin, exercée d'une façon sérieuse, offrirait un champ d'action assez vaste pour les fonctionnaires actuels et peut-être même seraient-ils en nombre insuffisant ; puis la zone d'influence s'étendant chaque jour en raison de la prospérité des provinces voisines, ce qui n'est pas possible aujourd'hui dans les hautes régions le serait demain.

Une combinaison financière, il la faut à l'heure actuelle pour faire face aux annuités de l'emprunt contracté, car l'idée d'un nouvel emprunt n'est guère réalisable. Par hasard, est-il rationnel de demander l'argent à quelqu'un pour payer des intérêts à une tierce personne ou opérer un remboursement ?

Puisse l'année 1897 ne nous réserver, comme nous le disions au début, ni désenchantements, ni désillusions.

JOURNAUX D'INDO-CHINE

(*La Dépêche coloniale*, 23 avril 1897, p. 3, col. 1)

— De l'*Écho du Tonkin*, un article *Vigilance*, faisant allusion à l'ex-régent Khuyên, réfugié depuis longtemps en Chine et dont on a trouvé la main dans les dernières révoltes de l'Annam.

.....

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS

Haïphong

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mai 1897, p. 2, col. 5)

M. E. Layrisse, directeur de l'*Écho du Tonkin*, a été victime d'un assez grave accident de voiture dont nous empruntons le récit à son journal :

« Un accident de voiture est arrivé dimanche dernier à notre directeur.

Vers 5 h. 1/2, il sortait en promenade en voiture de louage qu'il conduisait lui-même, lorsque en tournant après le pont Paul-Bert pour se rendre aux Docks, le timon cassa. Les chevaux, affolés par le morceau du timon qui battait leurs jambes et leurs flancs, s'emballèrent et tous les efforts du conducteur furent impuissants à les arrêter.

Aux abords de la Douane, M. Layrisse put éviter une chute dans le canal en dirigeant les chevaux vers les bocks, mais la voiture, privée du timon, n'obéissant plus, vint en tournant à une allure désordonnée heurter avec violence contre le montant gauche du portail. Notre directeur fut alors projeté contre le mur d'enceinte.

En protégeant sa tête d'un choc inévitable, au moyen des deux bras lancés en avant, il s'est fracturé le poignet gauche et fait en tombant sur le sol de nombreuses contusions sans aucune gravité fort heureusement. »

Nous formons les vœux bien sincères pour le prompt rétablissement de notre sympathique confrère.

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 mai 1897, p. 2, col. 3)

Nos lecteurs se souviennent de l'acquittement dont bénéficiait il y a un mois environ, M. Tanguy, gardien du phare des Norway*, poursuivi en police correctionnelle pour avoir frappé un indigène employé sous ses ordres.

M. Long, procureur de la République, ne dormait plus depuis cet acquittement. Aussi s'empressa-t-il, pour rester à ses habitudes, de faire appel à minima.

Gain de cause vient de lui être donné et M Tanguy est assigné à comparaître le samedi 22 courant devant la cour d'appel à Hanoï.

Nous sommes persuadé, comme toute la population du reste, que la Cour ne fera que confirmer le premier jugement.

Il nous paraît inadmissible, en effet, que l'on condamne, pour avoir bousculé un Annamite, un Européen dont la responsabilité est aussi grande que celle assumée par M. Tanguy comme gardien de phare.

Comment se faire obéir de ces êtres qui, la plupart du temps, ne comprennent pas l'importance du service qu'ils ont à faire, et qui, s'ils la comprennent, opposent à toute recommandation une force d'inertie, une paresse vraiment désespérantes.

La condamnation de Tanguy, ne ferait qu'augmenter l'indolence et l'apathie des serviteurs indigènes déjà assez portés à ne rien faire ou à faire ce dont ils sont chargés le plus mal possible.

L'Écho du Tonkin

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 mai 1897, p. 2, col. 4)

La Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la cour d'assises d'Hanoï du 24 septembre 1896, condamnant notre confrère Layrisse, directeur de *L'Écho du Tonkin*, à 8 jours de prison, cent francs d'amende et trois cents piastres de dommages-intérêts pour diffamation envers M. Dreyfus, vice-président à Hai-Duong,

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 juillet 1898, p. 2, col. 3)

Nous lisons dans *L'Écho du Tonkin* du samedi 2 juillet.

« Certains de nos amis nous ont fait remarquer que les renseignements qui nous avaient été fournis sur M^{me} de L... visée dans notre article publié dans le n° 196 et ayant pour titre « Ecole » étaient absolument inexacts. L'un deux, pour nous faciliter probablement une rectification qu'il croyait pénible, a insinué que, peut-être, l'article n'était pas de nous, qu'il nous avait été envoyé.

Nous ne voyons pas du tout pourquoi nous chercherions un faux-fuyant.

Oui, l'article est bien de nous et porte nos initiales. Nous ne faisons aucune difficulté pour reconnaître que les termes dont nous nous sommes servi s vis-à-vis de Mme de L .. sont absolument immérités et nous la prions de vouloir bien nous excuser pour ce qu'ils peuvent avoir d'inexact et de blessant.

Nous avons trop facilement admis les renseignements tout d'abord fournis et nous déclarons que ceux donnés depuis sont au contraire entièrement flatteurs pour M^{me} de L..

Nous pouvons nous tromper quelquefois, mais très volontiers nous reconnaissons notre erreur, le cas échéant. »

E. L.

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 juillet 1898, p. 2, col. 1)

Toujours Ky-bong. — Oublié ce pauvre Gauthier ! On lit dans *l'Écho du Tonkin* :
« On nous prie de demander où en est le projet de construction d'un monument funéraire à la mémoire de Gauthier.

Le comité n'attendait, disait-on, pour faire commencer les travaux, que la concession par la municipalité, d'un terrain au cimetière. Cette concession a été accordée depuis déjà deux mois environ. Il serait donc temps, croyons-nous, que l'on se mette à l'œuvre. »

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 octobre 1899, p. 2, col. 4)

Hier matin a eu lieu à Haïphong un duel entre notre confrère, M. Layrisse, directeur de *l'Écho du Tonkin*, et M. Kœnig, de Hanoï. Le combat a nécessité deux reprises. Les deux adversaires ont été tous deux légèrement blessés. M. Layrisse avait pour témoins MM. Autrand et de Lansalut¹ ; M. Kœnig était assisté de MM. Dreyfus et Brousmiche.

Haïphong
Journaux
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, II-934)

L'Écho du Tonkin : E. Layrisse, directeur et rédacteur en chef.

INDO-CHINE
(*La Dépêche coloniale*, 18 juin 1901, p. 2, col. 2)

L'Écho du Tonkin raconte que, le 22 avril dernier, le poste de Esa-Lap a été attaqué par une bande de pillards chinois. Les soldats de l'infanterie de marine ont mis la bande en déroute.

Le même journal dit que l'inspecteur de la garde indigène commandant le poste de Pot-Si, avisé qu'une bande forte d'un millier d'hommes était dans les environs, convoqua le poste de milice de Che-Moun et résolut d'attaquer la bande, très bien

¹ [Charles Le Gac de Lansalut](#) (1873-1927) : avocat-défenseur à Haïphong (1899-1923), administrateur de sociétés, publiciste.

gardée par de petits postes de 12 à 15 fusils. La garde civile se heurta à une partie de la bande et lui tua quelques hommes. Le reste battit en retraite

Chronique locale
Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1901, p. 2, col. 4)

Sous-commission théâtrale
Layrisse, publiciste.

ANNAM
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 octobre 1901, p. 2, col. 5)

L'Écho du Tonkin annonce le suicide de M. O... caissier à la résidence de D... (Annam).

M. O..., sur l'observation d'avoir à présenter sa caisse, est rentré dans son logement d'où il est ressorti après avoir pris son revolver. Il n'est dirigé vers la forêt et s'est logé une balle dans la région du cœur. Le corps a été retrouvé deux heures plus tard.

Pierre *Louis* BONNARD-FONVILLARS, nouveau directeur

Né à Nontron (Dordogne), le 15 nov. 1869.

Fils de Pierre Alexandre Bonnard-Fonvillars et de Marie-Claire Gros de Faux.

Marié avec Marie Suzanne Angelina Yvonne Le Roy de Lençères. Dont :

— *Suzanne* Claire Marie (Hanoï, 26 oct. 1897-Sèvres, 19 février 1965), mariée à Neuilly, le 1^{er} juin 1939, avec Laurent-Raymond Kolb-Bernard ;

— Louis-Jean-Marie (Haïphong, 21 août 1903) ;

— Henri Louis Roger (Haïphong, 3 septembre 1906-Toulouse, le 5 février 1990).

Sergent-major.

Commis-auxiliaire de comptabilité des résidences de l'Annam et du Tonkin (septembre 1895).

Congé administratif de 6 mois à Suris, par Chabanais (Charente)(1899).

Prolongation d'un an de congé sans solde (*L'Avenir du Tonkin*, 25 juin 1902).

Démisionnaire des services civils (*L'Avenir du Tonkin*, 9 novembre 1903).

À la disparition de *l'Écho*, en 1907, il entre au *Courrier d'Haïphong* et en devient le rédacteur en chef.

Décédé à Haïphong, le 5 sept. 1911.

Revue de la presse
Le traité franco-siamois
(*La Dépêche coloniale*, 16 février 1903, p. 2, col. 4)

De l'*Écho du Tonkin*, sur le même sujet : C'est le Siam, c'est Phya Suriya et Phya Sri qui ont dicté au Quai d'Orsay, sans qu'aucune puissance étrangère soit intervenue, les termes du traité. Le roi les a déjà violés plusieurs fois depuis le 7 octobre. Donc, dénonciation de ce projet « troublant », dit M. Deloncle, et son annulation. Puis, nous pourrions traiter à nouveau sur des bases dictées par notre ministre s'inspirant de ses instructions antérieures à juillet 1902. Elles sont aussi conformes à nos intérêts que celles du 25 octobre lui sont contraires. Il suffit que l'arrangement à intervenir intervertisse la formule de M. Étienne : « Difficultés évitées — Profits réels. » Ce n'est qu'alors que notre ministre « grandira sa situation devant la France, devant l'Europe », et s'assurera de la satisfaction de tous ceux qui ont souci des intérêts et du bon renom de la République française dans ce petit État asiatique et dans tout l'Extrême-Orient.

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 janvier 1904, p. 2, col. 3)

Résurrection

On nous apprend que l'*Écho du Tonkin*, qui se publiait à Haïphong et qui, depuis près de six mois, avait cessé de paraître, va incessamment recommencer sa publication.

La direction du second journal haïphonnais serait, paraît-il, confiée à MM. Scisrli et Fouvillards [Fonvillars] qui s'entoureront de toute une pléiade de lettrés délicats et modestes dont, par discrétion, on nous a tait les noms.

Si la nouvelle que l'on nous donne est exacte, nous adressons à notre confrère nos meilleurs souhaits de longue vie.

NOUVELLES D'EXTRÊME-ORIENT
(*Le Petit Marseillais*, 23 juillet 1904, p. 1, col. 3)

Notre confrère l'*Écho du Tonkin* raconte qu'un réfugié coréen, nommé Ou-Han-Len, a été assassiné par deux de ses compatriotes venus exprès dans le but de venger la mort de l'impératrice de Corée. Il y a quelques années, ainsi qu'on s'en souvient, le palais impérial de Séoul fut le théâtre d'une scène analogue à celle des massacres de Belgrade. Les régicides, après avoir forcé l'entrée, assassinèrent l'impératrice. Ou-Han-Len passait pour être le chef des régicides. Il se réfugia au Japon. Fait curieux : il a été poignardé à Koure, localité où, en 1861, un halluciné blessa d'un coup du sabre le tsar alors grand-duc héritier. — H. M.

DÉJEUNER DE LA PRESSE INDO-CHINOISE
OFFERT À M. DELONCLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 août 1904, p. 1, col. 4-5)

M. Fonvillars, directeur de l'*Écho du Tonkin*

Hanoï
Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} février 1905, p. 2, col. 5)

Les duels. — Les témoins de [M. de Monpezat](#) étaient MM. Fonvillars et Meynard

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1905)

Le premier banquet de la [Presse française d'Extrême-Orient](#) a eu lieu jeudi soir dans un des salons de l'Hôtel Métropole.

.....
S'étaient fait excuser MM.... Fonvillars et Le Lan*, de l'*Écho du Tonkin*.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mars 1905, p. 3)

Se jugeant offensé par un article paru ce matin dans l'*Écho du Tonkin* sous le titre « À un inconscient », monsieur Le Vasseur, directeur du *Courrier d'Haïphong*, a envoyé ses témoins, messieurs Maurice et Gallois, à monsieur Fonvillars, auteur de l'article en question.

Monsieur Fonvillars a mis aussitôt ces Messieurs en rapport avec deux de ses amis, messieurs Rouzé et [Lyard](#).

À l'heure où nous écrivons, aucune décision ne paraît avoir été prise.

PROCÈS VERBAL
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 octobre 1905, p. 3, col. 1)

Duel. — Mardi soir, à 5 heures 45, une rencontre à l'épée a eu lieu, à la digue de Tran Vu, entre M. le lieutenant Roux, du 9^e régiment d'infanterie coloniale et notre confrère M. Fonvillars, directeur de « l'Écho du Tonkin. »

M. Fonvillars a été atteint au bras droit.

Les témoins ont alors mis fin à cet engagement dans lequel les deux adversaires ont brillamment et correctement fait leur partie.

PROCÈS VERBAL
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 décembre 1905)

À la suite d'une lettre adressée par M. Beaubois à M. Laumônier et considérée par ce dernier comme injurieuse, M. Laumônier a prié MM. Giret et Fonvillars de demander

des explications à M. Beaubois [de l'Union commerciale indochinoise*], lequel a
constitué comme témoins MM. Clavette et Ducamp.

.....

Annuaire général de l'Indochine frse, 1906, p. 474 :
L'ECHO DU TONKIN, paraissant trois fois par semaine.
— Directeur : L. FONVILLARS.
Boulevard Paul-Bert, Haïphong

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 décembre 1905, p. 2, col. 3)

Merci, collègue. — *L'Écho du Tonkin* souhaite, en phrases aimables, la bienvenue à
l'Avenir du Tonkin transformé. Nous en remercions notre collègue Fonvillars. Nous
comprenons dans nos remerciements tous nos camarades de la presse qui ont bien
voulu applaudir à nos efforts et nous nous félicitons de cette excellente harmonie.

Commission permanente du Conseil supérieur
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juillet 1906, p. 2-3)

La Commission permanente du Conseil supérieur s'est réunie le 11 juillet 1906 sous
la présidence de M. Beau, gouverneur général.

Ont été approuvés :

.....

24^e demande présentée par M.M. Fonvillars et Barthès en vue d'obtenir
l'autorisation de fonder une publication en caractères chinois. Le journal en caractères
que MM. Fonvillars et Barthès sont autorisés à publier est destiné en particulier aux
Chinois et surtout aux négociants.

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 mars 1907)

Interview commune du Dr Wiet avec Fonvillars.

Liste des électeurs de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mars 1907)

Bonnard-Fonvillars, Louis, directeur de *l'Écho du Tonkin*,

(*Le Petit Marseillais*, 6 mai 1907)

Nous lisons, dans l'« *Écho du Tonkin* » et le « *Courrier de Haïphong* », que
M. Chapuis dit Norval, grand ténor, bien connu dans notre ville, vient de remporter de

brillants succès sur la scène théâtrale de Haïphong. Nous lui adressons nos sincères félicitations.

MORT D'UN JOURNALISTE COLONIAL.
(*L'Écho nogentais*, 22 octobre 1911, p. 66)

Haïphong. — M. Louis Fonvillars, directeur du *Courrier d'Haïphong*, est mort à Haïphong à l'âge de 41 ans.

M. Louis Fonvillars était allé en Indo-Chine comme commis des services civils ; il quitta l'administration pour prendre la direction d'abord de l'*Écho du Tonkin*, puis du *Courrier d'Haïphong*. Ce grand quotidien, autrefois créé par M. Cuers de Cogolin, a une importance considérable en Indo-Chine.

M. Louis Fonvillars était un journaliste de mérite et de probité.

Souvenirs de Bonnafond
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 février 1937)

.....
Deux autres journaux haïphonnais : « L'Écho du Tonkin », de Layrisse ; et « La Gazette d'Haïphong » d'Estève », finirent plus misérablement, puisque Layrisse fut assassiné, dans l'île aux Cerfs, où il avait créé, pour vivre, une exploitation de fours à chaux ; et qu'Estève mourut obscurément, de misère physiologique.
